

Document d'orientation

Parc naturel marin d'Iroise



Préfecture maritime de l'Atlantique
Préfecture du Finistère

Mer d'Iroise
Mission pour un Parc Marin



Préambule

La mer d'Iroise abrite un patrimoine naturel marin exceptionnel. La réflexion cherchant à créer en Iroise un parc marin a commencé il y a plus de dix ans. Elle s'est orientée vers les moyens de protéger ce patrimoine, tout en permettant l'exploitation durable de ses ressources. Depuis cette date, les évolutions préoccupantes de l'état des ressources et de l'environnement marin, mais aussi les engagements de la France ont renforcé la légitimité de ce projet. La durée de maturation d'une telle aire marine protégée s'explique par une démarche ambitieuse et novatrice qui a impliqué de très nombreux acteurs locaux, institutionnels ou non. L'engagement de ces partenaires a permis d'identifier la plupart des problèmes et leurs voies de résolution. Le projet de parc naturel marin permet à présent de valoriser les acquis des travaux engagés en Iroise.

Le présent document propose les grandes orientations de gestion et les principes structurant le fonctionnement de ce parc naturel marin. Il décrit les domaines d'intervention du parc marin et ses objectifs stratégiques, et ouvre ainsi la voie aux travaux du conseil de gestion du parc marin. Ce conseil affinera les propositions, lorsque le parc sera créé par décret à l'issue de la consultation publique.

Le document rappelle les caractéristiques écologiques, économiques et sociales de l'Iroise et le contexte global (international, communautaire et national) dans lequel ce projet a été élaboré, ainsi que les enjeux liés à la protection de l'environnement marin pour la conservation du patrimoine naturel et des paysages, mais aussi pour garantir le maintien des activités qui en dépendent.

Sommaire

✦ PROTÉGER LA MER

- Une nécessité pour la planète..... 4
- Une nécessité pour l'Iroise..... 5
- Un espace aux enjeux multiples..... 8

✦ UN NOUVEAU TYPE DE PARC : "LE PARC NATUREL MARIN"

DESCRIPTION DES INSTANCES DU PARC MARIN

- L'instance fondamentale du parc naturel marin : le conseil de gestion.. 13
- Les commissions thématiques, l'instance d'aide à la gestion et de guide pour l'action du parc naturel marin..... 15
- L'équipe du parc naturel marin l'instance opérationnelle d'action du parc marin au service du conseil de gestion..... 15
- Les moyens du parc naturel marin..... 15

✦ PARC NATUREL MARIN : UN PROJET POUR L'IROISE

- Un espace maritime cohérent et un périmètre adapté..... 16
- Trois objectifs fondamentaux du Parc naturel marin d'Iroise..... 17
- Les dix orientations de gestion..... 17
 - Approfondissement et diffusion de la connaissance des écosystèmes marins..... 18
 - Maintien des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats..... 20
 - Réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles..... 22
 - Maîtrise des activités d'extraction de matériaux..... 24
 - Exploitation durable des ressources halieutiques..... 26
 - Soutien de la pêche côtière professionnelle..... 28
 - Exploitation durable des champs d'algues..... 29
 - Soutien aux activités maritimes sur les îles afin d'y maintenir une population permanente..... 30
 - Conservation et valorisation du patrimoine paysager, architectural, maritime et archéologique notamment sous-marin et des savoir-faire locaux..... 31
 - Développement raisonné des activités touristiques, nautiques et de loisirs, compatibles avec la protection des écosystèmes marins..... 32



Protéger la mer...

LES OCÉANS RECOUVRENT 70 %
DE LA SURFACE DU GLOBE, MAIS
SEULEMENT 1 % DE CETTE SURFACE FAIT
L'OBJET D'UNE PROTECTION SPÉCIFIQUE.
POURTANT, DE NOMBREUSES ACTIVITÉS
HUMAINES ET DE NOMBREUSES RICHESSES
DÉPENDENT DE LA QUALITÉ
DE L'ENVIRONNEMENT MARIN,
ET LE BON ÉTAT DE CONSERVATION
DE CELUI-CI EST D'UNE IMPORTANCE
CAPITALE POUR BEAUCOUP DE
COMMUNAUTÉS HUMAINES QUI VIVENT
SUR LES ZONES CÔTIÈRES DU GLOBE,
OÙ SE CONCENTRENT AUJOURD'HUI
PRÈS DES DEUX TIERS DE L'HUMANITÉ.

✚ UNE NÉCESSITÉ POUR LA PLANÈTE

Les pressions sur les ressources naturelles, conséquences des activités humaines (maritimes ou terrestres), ne cessent d'augmenter. Cette situation génère des pressions croissantes sur l'environnement qui affectent l'ensemble des mers et des océans du monde et se traduisent, à l'échelle globale, par une perte de diversité biologique mais aussi de la diversité culturelle. Des changements marqués et des profondes transformations ont été observés en mer et sur les côtes lors des dernières décennies : la proportion des espèces en danger ou épuisées est ainsi passée de 10 % des stocks mondiaux en 1970 à environ 24 % en 2003.

**On a longtemps cru
que la mer avait
des possibilités illimitées
de restauration naturelle.**

Alors que l'on a longtemps cru que la mer avait des possibilités illimitées de restauration naturelle (ce qui explique sans doute que la protection de l'environnement marin ne soit devenue que récemment un sujet de préoccupation), on assiste aujourd'hui à une prise de conscience mondiale des menaces pour les ressources et de l'érosion progressive de la biodiversité marine.



La France, avec un domaine maritime de plus de 11 millions de km², a une responsabilité toute particulière en mer.

FOND DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Beaucoup d'États ont décidé de réagir en proposant des solutions pour stopper ces évolutions négatives, à travers d'accords internationaux (comme la convention des Nations unies sur le droit de la mer) qui visent à mettre en place des stratégies pour la protection spécifique de l'environnement marin ; l'importance des aires marines protégées et des parcs marins dans ces stratégies est désormais reconnue.

La France a une responsabilité toute particulière en mer : avec un domaine maritime de plus de 11 millions de km², sous tous les climats, toutes les latitudes et dans trois océans différents. Elle est la troisième nation maritime du monde, et sans doute la première en matière de biodiversité marine. Consciente de cette responsabilité, elle est signataire des conventions internationales qui la concernent pour la protection des mers et des océans du globe. C'est la convention Oslo-Paris (Ospar) pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique Nord-Est qui couvre les zones maritimes de la Manche et de l'Atlantique sous la juridiction nationale.

Néanmoins, la France accuse un retard en matière d'aires marines protégées, puisqu'elle ne compte que 23 réserves naturelles marines et un seul parc national ayant une partie marine. Les trois quarts de la surface des aires marines protégées françaises sont en mer Méditerranée (dont les deux tiers autour de la seule île de Corse) ; seulement 1 200 km² (0,01 % des eaux sous juridiction française) font ainsi l'objet

d'une protection de ce type en France, ce qui est, de l'avis unanime des spécialistes, très insuffisant pour participer efficacement à la protection de la mer et de ses ressources. Très peu de ces initiatives ont concerné la Bretagne, qui est pourtant l'une des premières régions maritimes de France où se concentre, par exemple, le tiers des activités de pêche de notre pays sur un littoral extrêmement diversifié et productif. C'est sur la base de ce constat qu'est née en 1989, l'idée d'un ambitieux projet de parc marin sur l'une des plus précieuses portions de ses trois façades maritimes, celle de l'ouest... en Iroise.

✚ UNE NÉCESSITÉ POUR L'IROISE

L'Iroise... Située à l'extrême ouest du Finistère, elle est soumise à des conditions météorologiques particulièrement rudes. L'action combinée de la houle, générée au large par les vents, et des courants de marée qui sont parmi les plus forts d'Europe, crée des conditions de mer qui ont toujours été redoutées par les navigateurs.

Partie intégrante du plateau continental, l'Iroise est une mer peu profonde dont les fonds s'abaissent depuis la baie de Douarnenez, à l'est, jusqu'à sa frontière avec la mer celtique, à l'ouest. Elle est ainsi marquée par une pente régulière qui est interrompue, à l'est, par une série de "basses" qui sont les prolongements sous-marins des nombreuses pointes de la presqu'île de Crozon. Au sud, la chaussée de

Sein est une plate-forme étroite qui s'avance vers le large en se rétrécissant. Elle est le prolongement vers l'ouest de la pointe du Raz. À l'ouest, de grandes dunes sous-marines forment les hauts fonds d'Armen et d'Ouessant et viennent rompre le profil de cette pente. Des formations dunaires identiques se rencontrent aussi au nord de l'archipel de Molène (banc du Four) et au sud de la chaussée de Sein (banc du Kafarnao).

La nature des fonds de la mer d'Iroise est d'une très grande diversité : on y trouve des fonds rocheux et une grande variété de fonds sédimentaires allant des vases sableuses aux graviers en passant par des sables plus ou moins grossiers. La diversité des substrats, leur présence à différentes profondeurs, dans un secteur où l'hydrodynamisme varie considérablement d'un endroit à un autre, sont autant de paramètres qui viennent multiplier le nombre d'habitats marins (*) rencontrés en Iroise.

La France est la troisième nation maritime du monde, et sans doute la première en matière de biodiversité marine.

■ Un patrimoine naturel remarquable

L'Iroise regroupe donc sur et sous sa surface un grand nombre de "paysages". Il y est possible de passer de dunes en falaises, de falaises en archipel et d'archipel en îles... Cette mosaïque représente, à une échelle réduite, la diversité du littoral marin breton et, par extension, celui de l'Atlantique Nord-Est ; elle est ainsi le support d'un patrimoine naturel remarquable. Quelques-uns de ces paysages et beaucoup d'espèces qui y vivent, n'existent plus ailleurs sur le littoral atlantique, ce qui contribue à les rendre

exceptionnels et leur confère un intérêt national et européen. Des études scientifiques ont montré et confirmé que la diversité, la productivité et la complexité de l'Iroise lui donnent un caractère fort et cohérent à divers titres :

- **Modèle** représentatif d'un milieu marin de l'Atlantique d'un grand intérêt pédagogique pour l'information, l'éducation du public, la connaissance de l'environnement marin et de ses évolutions : la qualité et la diversité de ses milieux marins insulaires et continentaux font de l'Iroise un territoire rare et précieux pour l'information du public ; c'est une richesse collective qu'il est indispensable de conserver et de valoriser.

- **Refuge** : ses caractéristiques originales et la difficulté d'accès à de nombreux sites pendant une grande partie de l'année font de l'Iroise un refuge pour une multitude d'espèces. Les populations de mammifères marins et d'oiseaux de mer témoignent de façon spectaculaire de l'importance de ce territoire ; de même, l'Iroise abrite l'un du plus grand champ d'algues d'Europe et plus d'une centaine d'espèces de poissons.

- **Source** pour sauvegarder les potentialités, restaurer et recoloniser des secteurs côtiers dégradés : la richesse de son patrimoine naturel lui confère un rôle de conservatoire naturel de la faune et de la flore marines de nos côtes.

- **Témoin** : l'Iroise est un lieu privilégié pour observer les changements et l'évolution de l'environnement marin soumis à des changements globaux (y compris climatiques) affectant l'ensemble de la planète.

Depuis plusieurs années déjà, les labels et les mesures de protection de l'environnement ont souligné l'intérêt de cette région côtière et particulièrement de ses milieux insulaires (parc naturel régional, réserve naturelle, réserve de biosphère). Si ces outils de protection témoignent de la richesse du patrimoine naturel côtier en Iroise, ils concernent peu la mer qui mérite pourtant une attention particulière...

(*) *Habitat marin : milieu naturel, support d'espèces animales, végétales marines.*

- 1- CHAMP D'ALGUES
- 2- DÉBARQUEMENT À LITIRI
- 3- ZONE DE MOUILLAGES ORGANISÉS



Car cette mer très productive, est aussi remarquable par les très nombreux usages qui dépendent de ces richesses naturelles.

■ Un patrimoine soumis à des pressions de plus en plus fortes

L'Iroise est en effet depuis longtemps exploitée par l'homme. La longue histoire de la pêche maritime en est l'exemple le plus connu car elle contribue pour une grande part à l'identité et au patrimoine culturel de la Bretagne et de ses îles. Le caractère sauvage des paysages en Iroise ne doit pas faire oublier qu'elle est l'objet d'une intense activité humaine où se côtoient aujourd'hui de multiples usages.

Cette activité est à l'origine de richesses économiques et culturelles (outils, traditions et savoir-faire), mais n'est pas sans poser des problèmes pour sa gestion : les pressions démographiques et écologiques sur le littoral et sur les ressources en mer s'accroissent en effet à un rythme régulier, et entraînent de profondes modifications de l'environnement marin côtier et une disparition progressive du patrimoine naturel et de ses richesses. L'Iroise est aussi concernée par la tendance générale de diminution des ressources marines, qui est imputable en grande partie à l'action de l'homme. Une gestion rationnelle et prudente des

ressources marines exploitables et des écosystèmes dont elles dépendent, est désormais indispensable pour maîtriser les conséquences environnementales et socio-économiques de cette situation : malgré toutes les mesures mises en place pour maîtriser l'effort de pêche et les mesures de gestion locale (limitation des maillages, accords de pêche, mise en place de licences...), l'effectif des marins ne cesse de diminuer et l'état de certaines des ressources les plus stratégiques pour les pêcheurs (comme la langouste rouge) ont atteint des niveaux si bas que leur restauration s'avère désormais très difficile.

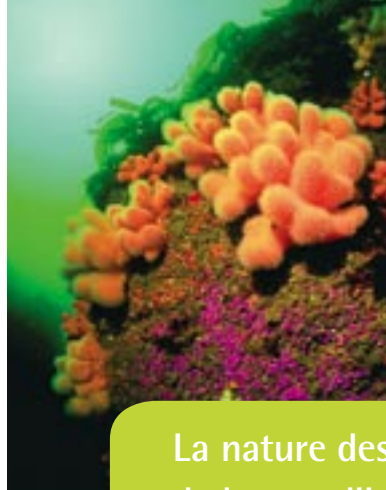
L'importance de la fréquentation littorale estivale peut menacer ce territoire vivant, porteur d'une histoire et d'une culture originale. L'impressionnante croissance démographique, touristique et plus généralement économique sur le littoral implique une fréquentation extrêmement dense sur une bande côtière très étroite ; ceci est particulièrement vrai pour les îles et les îlots. Les modes de vie actuels impliquent des risques importants pour l'environnement qu'il faut donc maîtriser. Les récents développements touristiques et démographiques du littoral peuvent s'avérer fortement consommateurs d'espace si l'environnement naturel n'est pas pris en compte. L'urbanisation littorale et l'augmentation de la fréquentation touristique peuvent alors dégrader les sites



FOND ROCHEUX EN IROISE À MOINS 5 M



FOND ROCHEUX EN IROISE À MOINS 20 M



FOND ROCHEUX EN IROISE
À MOINS 40 MÈTRES

La nature des fonds de la mer d'Iroise est d'une très grande diversité.

et la qualité de l'eau des zones importantes pour le renouvellement d'espèces marines commerciales ou migratrices. Les activités industrielles et agricoles et les rejets d'eau résiduaux domestiques ou industriels dans les bassins versants se traduisent par un impact notable sur les eaux côtières ; or la qualité de l'eau conditionne à la fois les capacités du milieu à produire des ressources exploitables et l'attractivité touristique, alors que les capacités épuratrices de la mer sont désormais souvent dépassées. Enfin, la densité du trafic maritime peut aussi générer des pollutions intentionnelles ou accidentelles, notamment par hydrocarbures, particulièrement graves.

La mer est aussi un espace de loisir ouvert et convoité par un nombre de plus en plus important d'usagers.

UN ESPACE AUX ENJEUX MULTIPLES

Une grande partie des activités et même de l'identité de la Bretagne occidentale dépend de la qualité de son environnement naturel. Le maintien de l'équilibre des écosystèmes se pose aujourd'hui comme un défi qu'on doit relever car rien n'est inéluctable ni programmé. Le parc marin et ses orientations de gestion constituent une proposition pour contribuer à cet objectif de conservation des richesses naturelles de l'Iroise nécessaire au développement des activités qui rendent cet espace vivant et attractif. Il est conçu

comme un outil permettant de résister aux pressions, qui pourraient hypothéquer le patrimoine naturel et les activités qui en dépendent, causant ainsi des pertes au coût inestimable.

■ Enjeux sociaux et économiques

La pêche maritime, un secteur économique très dépendant des ressources naturelles, est une activité professionnelle emblématique et très importante en Iroise. Près de 350 navires de pêche y travaillent, employant un millier de pêcheurs qui exercent plus de 20 métiers différents. La bonne gestion des ressources et des habitats naturels est une condition de leur survie économique.

Le tourisme est en développement croissant, il emploie ici environ 3 500 personnes et s'appuie autant sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de l'Iroise que sur les activités balnéaires classiques. La préservation des qualités écologiques et paysagères de l'Iroise est une condition de son attractivité touristique.

Le nautisme en 2000, employait localement plus de 600 personnes. À mi-chemin entre activités touristiques et activités de loisirs, les activités nautiques se sont fortement développées ces dernières années et se diversifient en permanence. Ses impacts sur l'environnement justifient une gestion assurant son intégration harmonieuse dans le paysage marin local. Parallèlement à ces activités bien identifiées, se développe une multitude d'usages récréatifs, pratiqués indifféremment par des habitants de l'Iroise et les

Des mesures de gestion importantes résultant des initiatives de pêcheurs professionnels locaux.

résidents secondaires ou les visiteurs, qui trouvent sur le littoral et la mer un espace de loisirs vaste et de qualité. Des activités de glisse pratiquées sur les plages au motonautisme, en passant par les diverses compétitions sportives et la pêche de loisir, toutes ces activités sont en plein essor. La mer n'est plus seulement un espace où les professionnels travaillent et naviguent. C'est aussi un espace de loisir ouvert et convoité par un nombre de plus en plus important d'usagers. C'est en associant l'ensemble de ces acteurs que le parc marin sera en mesure de faire les meilleures propositions pour garantir l'avenir et la protection de cet espace côtier d'exception.

■ La mer, espace de liberté... conditionnelle

La mer reste pour beaucoup un des derniers espaces de liberté, mais la liberté ne signifie pas l'absence de règles. L'absence de règles serait plutôt la marque de l'avènement de la loi du plus fort qui ne correspond pas au fonctionnement d'un État de droit démocratique. Les usages en mer sont encadrés par des règles juridiques particulières. La mer est un espace public géré par l'État sur lequel s'appliquent conjointement le droit national, le droit communautaire et le droit international.

• Un espace réglementé

Espace public par excellence, la mer appartient à tous. Sa fréquentation et ses usages sont néanmoins régis par une réglementation originale :

- des réglementations issues du droit international (concernant par exemple le transport maritime, la sécurité de la navigation, pollutions, protection d'espèces et de la biodiversité),
- des réglementations issues du droit communautaire (concernant notamment la pêche, ou la protection de l'environnement – biodiversité, eau, études d'impact, protection de la nature),
- et enfin, des réglementations nationales qui, soit mettent en œuvre les dispositifs internationaux ou communautaires, soit traitent de questions hors leur emprise.

Toutes ces réglementations forment un ensemble substantiel souvent mal connu du public. L'Iroise fait l'objet d'un encadrement réglementaire particulièrement complet, d'autant plus dense que la richesse du milieu a déjà conduit à prendre des mesures spécifiques pour la protection de l'environnement. Ces mesures restent cependant sectorielles, méconnues, mal appliquées, et sont parfois insuffisantes et mal perçues.

• Une gestion des ressources très encadrée

L'Iroise fait déjà l'objet des mesures de gestion des pêches importantes, dont une grande partie résulte des initiatives des communautés de pêcheurs professionnels locaux ; pourtant la mise en œuvre effective et cohérente de ce dispositif peut être améliorée. Si presque tous les domaines d'activités sont réglementés et disposent d'une autorité de gestion sectorielle, il n'existe pas aujourd'hui d'instrument qui garantisse la mise en œuvre cohérente de cette réglementa-



LE PHARE DE KÉREON ENTRE L'ARCHIPEL DE MOLÈNE ET L'ÎLE D'OUessant

tion, ni le suivi des mesures de gestion mises en place. Cependant, la bonne gestion de ce patrimoine passe aussi par sa valorisation et sa promotion que ne peuvent assurer seules des dispositions réglementaires aussi complètes et fondées soient-elles, si elles ne sont pas conçues et appliquées dans le cadre d'un projet commun. La gestion ne peut pas non plus être figée : elle évolue en permanence en fonction de nombreux facteurs, comme le développement de nouvelles activités et le progrès des connaissances notamment, mais surtout l'état des ressources et la nécessité d'en partager la disponibilité. S'agissant d'un espace public et de ressources publiques, les évolutions de la réglementation restent encadrées par l'État par l'intermédiaire de ses services : garant de l'intérêt général et des engagements internationaux de la France : c'est lui qui est compétent pour la plupart des réglementations, leur mise en œuvre, et leur respect. Le projet de parc naturel marin ne modifie pas cette compétence de l'État en mer, mais y associe l'ensemble des acteurs concernés.

- Des mesures de protection du patrimoine naturel... terrestre

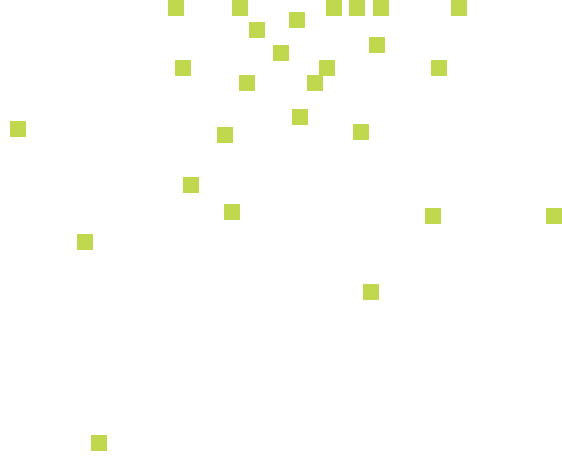
La qualité du patrimoine naturel est reconnue au niveau national et international par un label de l'Unesco (réserve de biosphère) et fait déjà l'objet de protection notamment sur les îlots de l'archipel de Molène (réserve naturelle et réserve de faune sauvage, réserves de chasse sur le domaine public maritime). Cependant, bien peu d'outils concernent véritablement la mer. Ceci est dû, en partie, au fait que le milieu et les activités marines ont des caractéristiques propres et que l'organisation administrative n'a pas été conçue pour répondre aux enjeux de protection et de gestion de l'environnement marin.

Sa principale caractéristique réside dans le fait que c'est un milieu ouvert impossible à clore ou à isoler. Cela implique que les espèces marines (mais aussi leurs larves et les nutriments) sont très mobiles et peuvent se déplacer au gré des masses d'eau et des courants. De fait, aucune espèce marine ne vit sur un espace géographique limité en taille. Cette caractéristique fondamentale signifie aussi qu'une mesure de protection qui pourrait être instaurée dans une zone très localisée n'aura que peu d'effets sur la protection d'une espèce marine (qui est par définition mobile sur de grands secteurs géographiques). En revanche, les potentialités des sites fréquentés par ces espèces pour se nourrir, se reproduire ou se reposer peuvent, quant à elles, faire l'objet de mesures pour être conservées afin de contribuer à la protection de la biodiversité marine. Il faut développer cette approche sur des zones représentatives et sur des surfaces suffisamment étendues pour être efficace. Il faut aussi des connaissances approfondies et précises des dynamiques d'évolution des populations et de l'environnement naturel, car elles sont parfois insuffisantes pour caractériser la fragilité des écosystèmes marins. Même si ce niveau de connaissance progresse globalement, la qualité du patrimoine (comme c'est le cas en Iroise) justifie et nécessite des efforts supplémentaires auxquels les aires marines protégées participent activement.

■ La complexité, un obstacle à surmonter

- Une gestion trop sectorielle

Héritées d'un temps où les usagers étaient peu nombreux et les ressources naturelles abondantes, les règles régissant l'activité des uns et des autres sont, aujourd'hui encore, traditionnellement définies par secteur professionnel ou par domaine d'activité. Ces



1- FILEYEURS AU CONQUET
 2- CHALUTIER DANS LE RAZ DE SEIN
 3- BOLINCHEUR



règles ne peuvent donc pas prendre en compte la complexité de la situation actuelle, dans laquelle une multitude d'usages occupe un même espace et puise dans les mêmes ressources, sans réelle coordination. Cette situation est à l'origine de certaines inégalités, qui provoquent parfois des effets pervers (les solutions des uns devenant des problèmes pour les autres), et aggravent les conflits entre usagers. **L'approche purement réglementaire ne suffit donc pas et montre rapidement ses limites.** Elle permettrait certes de limiter (au besoin de façon drastique) les usages. Mais bien souvent, ce n'est pas tel ou tel usage de la mer qui est seul responsable des évolutions négatives de l'environnement marin, mais bien l'effet cumulé d'un ensemble de facteurs. La situation et les moyens à mettre en œuvre pour régler les problèmes sont souvent beaucoup plus complexes que la simple désignation d'un responsable.

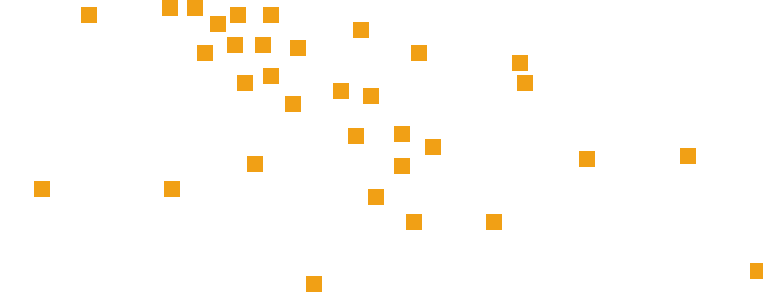
• **Une solution : l'approche intégrée**

La solution de ce problème repose dans "l'intégration" des différentes problématiques : au lieu de traiter séparément chaque secteur par une administration ou une instance spécialisée, "l'intégration" consiste à traiter ensemble toutes les problématiques concernant un périmètre préalablement déterminé. L'intégration, c'est aussi prendre en compte et le cas échéant utiliser les règles mises en place dans un secteur ou dans un

domaine, pour servir une stratégie globale de protection de l'environnement marin. C'est la seule approche adaptée à l'environnement marin dans lequel de nombreux usages se côtoient dans un secteur géographique limité. Contrairement à l'approche réglementaire classique, où les usagers sont seulement consultés, l'approche intégrée associe à la décision et à l'action chacun des acteurs concernés et dans leurs domaines respectifs. Les acteurs associés pour la gestion d'un espace marin sont principalement :

- l'État, régulateur et arbitre : **il représente l'intérêt général et fait respecter les règlements ;**
- les usagers de la mer : acteurs socio-professionnels de la pêche maritime ou autres usagers légitimes (plaisanciers, plongeurs...);
- les collectivités riveraines, qui dépendent souvent étroitement de l'espace marin qui les borde, pour le développement de leurs activités ;
- les scientifiques et chercheurs, sans lesquels la compréhension du milieu marin et des écosystèmes complexes est impossible, de même que le suivi objectif des activités et de leurs impacts ;
- enfin tous ceux qui ont un intérêt citoyen dans la préservation du milieu naturel, qu'ils résident ou non au voisinage immédiat de la mer.

Avec la création du Parc naturel marin d'Iroise, c'est cette approche, souvent évoquée sous le nom de "gestion intégrée", que l'État souhaite mettre en œuvre pour répondre de façon optimale à la complexité de la situation.



Un nouveau type de parc : le parc naturel marin

LA FRANCE A L'IMPÉRIEUSE
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE,
SOCIALE ET ÉCONOMIQUE VIS-À-VIS
DES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET À VENIR,
DE PARTICIPER À L'ORGANISATION
D'UN RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES,
PROPRES À PRÉSERVER LES RESSOURCES
DE LA MER, LA QUALITÉ DES EAUX MARINES
ET LES HABITATS MARINS AINSI
QUE LES ESPÈCES RARES ET SENSIBLES.

Ces responsabilités environnementales, sociales et économiques sont rappelées dans les conventions internationales. La France et la communauté européenne se sont engagées pour la protection des mers et des océans, biens universels et patrimoines communs. Il est donc nécessaire d'avoir une instance nationale disposant d'une vision stratégique et de la capacité de proposer et d'impulser une véritable politique nationale en soutien de la gestion locale : c'est la raison d'être de l'Agence des aires marines protégées. L'agence est un établissement public qui aura la capacité de valoriser le travail déjà fait dans les aires marines protégées

Ce type de parc a pour but de promouvoir la gestion intégrée, notamment dans le cadre des divers schémas d'aménagement.

existantes, de capitaliser les savoir-faire, notamment techniques et scientifiques, mais aussi juridiques ou économiques, de trouver de nouvelles solutions pour de vastes espaces marins riches en biodiversité, sur l'ensemble des eaux sous juridiction française. Elle sera aussi une instance privilégiée de réflexion pour que la France développe une véritable stratégie de protection de l'environnement marin favorisant le respect de ses engagements en la matière. Ins-



Le conseil de gestion est l'autorité du parc marin, dont il oriente les actions.

LABRE (LABRUS BERGYLTA) DANS LES LAMINAIRES, OUESSANT

tance stratégique, l'agence sera aussi une agence de moyens, et fournira aux futurs parcs naturels marins les financements nécessaires ainsi que le personnel pour fonctionner et réaliser les objectifs fixés par le conseil de gestion de ces parcs. En Iroise, pour développer cette approche intégrée sur un périmètre pertinent, l'État propose de mettre en place un "parc naturel marin" (l'article 18 de la loi du 14 avril 2006 fixe le cadre législatif de cette démarche). Ce nouveau type de parc a été mis au point dans l'objectif de promouvoir la gestion intégrée, la protection et la connaissance des espaces marins remarquables et pour disposer d'un statut adapté permettant d'agir de façon efficace et concertée. Il sera recherché la plus grande cohérence entre les orientations du parc marin et les différents schémas d'aménagement. La construction et la conception de cet outil ont largement bénéficié de l'apport des acteurs impliqués sur le projet Iroise (élus, pêcheurs professionnels, usagers et administrations). L'ensemble des particularités du milieu marin est désormais pris en compte par ce nouvel outil. Il a vocation à devenir l'un des "fers de lance" du volet marin de la stratégie française pour la biodiversité. Il bénéficie d'un statut adapté pour agir de façon efficace en contribuant à une gestion participative et concertée du milieu marin avec l'ensemble des acteurs du monde maritime pour une meilleure connaissance et protection des espaces marins remarquables.

❖ L'INSTANCE FONDAMENTALE DU PARC NATUREL MARIN : LE CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion est l'autorité du parc marin, dont il oriente les actions. Il bénéficie pour cela des moyens fournis par l'agence des aires marines protégées, et élabore en concertation avec les acteurs locaux impliqués les documents de planification du parc marin, notamment le plan de gestion. Il se prononce sur toutes les questions intéressant le parc et pour lesquelles il reçoit les délégations de compétences de l'agence.

■ Composition du conseil de gestion

Le conseil de gestion du parc marin est composé de représentants de l'État, de représentants des collectivités territoriales, de représentants professionnels, d'associations d'usagers et de protection de l'environnement ainsi que d'experts.

- Les représentants de l'État sont présents de façon minoritaire dans le conseil de gestion. Ceci permet d'associer plus d'acteurs intéressés à la gestion de l'espace marin du parc.
- Les représentants des collectivités territoriales riveraines et de leurs groupements compétents sont largement associés pour permettre le lien avec les communautés locales.



GROTTE MARINE DE LA PRESQU'ÎLE DE CROZON

- Les maires des îles seront membres de droit de ce conseil.
- Les représentants des groupements professionnels comprennent naturellement les présidents des comités locaux et régionaux des pêches représentants des pêcheurs professionnels et les conchyliculteurs, et les autres acteurs concernés (tourisme, loisirs, etc.). Les professionnels de la pêche ont des responsabilités confiées par la loi en matière de gestion des ressources et sont, à ce titre, impliqués depuis longtemps dans des stratégies d'exploitation durable que soutient le parc marin. Par ailleurs, ils sont parmi ceux qui exercent une activité professionnelle permanente en mer.
- Les professionnels du tourisme, très attentifs à l'état de l'environnement qui conditionne le développement de leur activité, seront aussi membres du conseil de gestion.
- Les représentants des différentes catégories d'usagers comprennent les pêcheurs de loisir, les représentants des plongeurs sous-marins, du nautisme et les chasseurs. Ce sont des acteurs importants de la zone côtière. Le nombre de pratiquants justifie leur implication dans un tel projet d'autant plus que peu de structures permettent l'association de ces acteurs dans des processus de connaissance et de protection de l'environnement marin.
- Les associations de protection et les gestionnaires d'aires protégées adjacentes sont des conseillers incontournables qui possèdent le recul nécessaire à l'élaboration d'une stratégie de protection efficace de l'espace classé. Leur participation au conseil de gestion doit aussi permettre d'harmoniser les objectifs de protection sur le parc marin et dans ses abords immédiats.
- Les personnalités qualifiées apportent au conseil la connaissance indispensable du terrain et des enjeux inhérents à l'espace concerné par le projet.

La composition précise du conseil de gestion est fixée par le décret de création.

■ Le travail du conseil de gestion

Il élabore le plan de gestion du parc. Il définit les conditions d'un appui technique aux projets des collectivités territoriales qui veulent s'y associer. Il recueille les avis et les propositions des commissions thématiques qu'il aura décidé de mettre en place. Il peut également demander l'avis d'experts. Il dresse le programme annuel d'actions qui décline le plan de gestion, en décrivant et en organisant les actions à mettre en œuvre chaque année. Le conseil de gestion peut apporter son soutien technique aux partenaires locaux concernés pour le montage de dossiers, notamment en proposant de participer à des actions d'étude et d'expérimentation, d'éducation et d'information, d'aménagement, de valorisation du patrimoine, de développement économique sur l'espace "classé" parc marin. Il intervient avant tout dans l'espace du parc marin, mais peut aussi participer avec ses partenaires à des actions hors de l'espace classé, sur des problématiques qui le concernent directement, notamment sur des actions relatives à la reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants.

■ La méthode de travail du conseil de gestion : concertation et décision collective

Le conseil de gestion travaille en association avec tous les acteurs présents sur l'espace classé. Il crée les conditions de la démarche intégrée en constituant un lieu d'échange, d'information et de réflexion sur les problématiques de l'Iroise et l'évolution de l'environnement marin. Il pourra mettre en place des mesures contractuelles (accord de partenariat, ou accord financier) et émettre des avis sur les demandes d'autorisa-

tions d'activités susceptibles d'altérer l'environnement et le milieu naturel du parc. Il veillera à l'application des réglementations existantes et cherchera à évaluer l'efficacité des mesures de gestion proposées par le plan de gestion et à sa mise en place. Il proposera, s'il le juge nécessaire, et après évaluation, des adaptations ou des réglementations nouvelles à l'administration compétente. Il bénéficiera pour prendre ses décisions de l'aide constante des commissions thématiques.

❖ **LES COMMISSIONS THÉMATIQUES, L'INSTANCE D'AIDE À LA GESTION ET DE GUIDE POUR L'ACTION DU PARC NATUREL MARIN**

Des commissions thématiques pourront être créées par le conseil de gestion afin d'éclairer ses avis. Elles seront une force de proposition sur des problématiques précises. Elles concentrent et organisent la réflexion à partir des orientations données par le conseil de gestion. En retour, et grâce à un partenariat constant avec l'ensemble des acteurs concernés, elles proposent au conseil de gestion une liste d'actions concrètes à réaliser et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

- En Iroise, quatre commissions thématiques ont été mises en place pour l'élaboration du projet de parc marin.

Chacune de ces commissions a mené des actions dans leurs domaines respectifs durant la phase de préfiguration qui a précédé le vote de la loi sur les parcs marins. Le conseil de gestion aura à se prononcer sur le maintien ou la transformation de chacune des commissions traitant :

- des îles et des potentialités de développement durable des espaces insulaires,
- de la connaissance et de la conservation du patrimoine,
- des activités halieutiques,
- du nautisme et du tourisme nautique.

❖ **L'ÉQUIPE DU PARC NATUREL MARIN, L'INSTANCE OPÉRATIONNELLE D'ACTION AU SERVICE DU CONSEIL DE GESTION**

Le délégué du directeur de l'Agence des aires marines protégées auprès du conseil de gestion est nommé par lui, après avis du conseil. Il est responsable du fonctionnement du parc marin et de son équipe. Il a autorité sur une équipe composée d'agents de terrain, de techniciens et de cadres, de la fonction publique d'État ou territoriale.

Il met en œuvre avec son équipe les actions décidées par le conseil de gestion. Il agit uniquement dans le cadre fixé par le plan de gestion du parc marin. L'équipe du parc organisera toutes les réunions contribuant à la préparation des actions sur lesquelles le conseil de gestion se prononcera. Le conseil valide un plan d'action et garantit sa conformité avec le plan de gestion. L'équipe participe aux études, aux mesures, aux observations scientifiques et économiques nécessaires à l'éclairage des propositions des commissions et des décisions du conseil de gestion. Elle a en charge le montage de dossiers financiers et, le cas échéant, suscite des partenariats en veillant à la mobilisation des fonds structurels et autres financements. Elle apporte son soutien à toutes les initiatives concourant à une meilleure connaissance de l'environnement marin et une plus grande prise en compte de l'environnement naturel.

Elle situera son action dans le processus d'adaptation continue des activités humaines et des pratiques de gestion pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et la diminution de l'empreinte écologique des activités humaines. Elle met en place les actions proposées et validées par le conseil de gestion. Elle a en charge le suivi, le respect des mesures et l'évaluation de l'efficacité des actions. Elle doit faire au conseil de gestion les propositions de modification du plan de gestion en fonction des résultats de ce suivi et des résultats de l'évaluation des mesures.

❖ **LES MOYENS DU PARC NATUREL MARIN**

L'État a défini une nouvelle politique de protection des espaces marins remarquables en créant l'Agence des aires marines protégées. L'État a la responsabilité de cette nouvelle organisation administrative. C'est la raison pour laquelle les moyens financiers et en personnel de chaque parc naturel marin seront apportés par l'État. En terme d'investissement, l'État, toujours à travers l'agence, et au vu d'un programme d'actions défini localement par le conseil de gestion, mettra des crédits à la disposition de chaque parc naturel marin. Des moyens de financement complémentaires pourront être mobilisés par le conseil de gestion, sur la base des actions programmées (fonds européens, notamment). Les collectivités territoriales pourront aussi participer au fonctionnement et aux actions de la structure, sous forme de financements ou d'emplois territoriaux. Il pourra se voir affecter des taxes et redevances décidées par le législateur et prévues par les lois de finance.



Parc naturel marin : un projet pour l'Iroise

LA PROPOSITION DE CLASSEMENT
EN "PARC NATUREL MARIN D'IROISE"
CONCERNE UNIQUEMENT LE DOMAINE
PUBLIC MARITIME. ELLE S'ACCOMPAGNE
DE DIX ORIENTATIONS DE GESTION
QUI FIXENT LE CHAMP D'INTERVENTION
DU PARC MARIN.

✚ UN ESPACE MARITIME COHÉRENT ET UN PÉRIMÈTRE ADAPTÉ

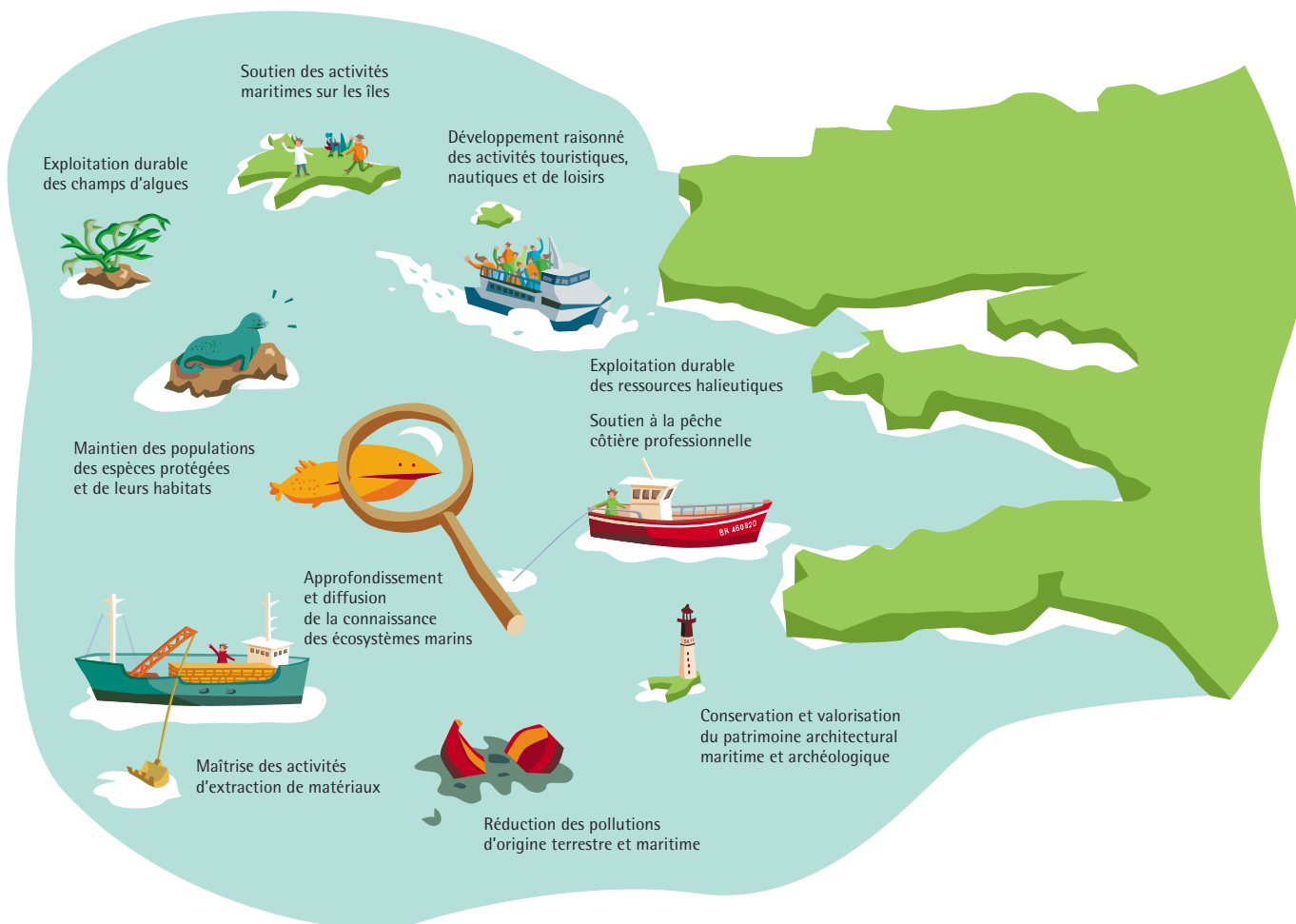
Sont inclus les roches émergées et les îlots non cadastrés situés dans cet espace. Il s'étend sur une superficie d'environ 3 500 km². Le domaine des ports maritimes est exclu.

Il est délimité :

- au nord : le parallèle 48°31' de latitude nord ;
- au sud : le parallèle 47°59' de latitude nord ;
- à l'ouest : par la limite extérieure de la mer territoriale (" 12 milles ")
- à l'est : par la limite terrestre du domaine public maritime et une ligne allant de la pointe du Grand Minou (commune de Locmaria-Plouzané) à la pointe des Capucins (commune de Roscanvel).

La zone comprise dans ce périmètre est assez grande pour permettre de développer une approche intégrée. La gestion des activités en général et des ressources halieutiques en particulier, ne peut se faire sur un secteur restreint en taille où elle n'aurait que peu d'intérêt. Les mesures proposées n'auront d'effets que si elles s'appliquent sur un ensemble géographique suffisamment étendu pour former un espace halieutique cohérent. Par ailleurs, une stratégie de protection est efficace à la condition de prendre en compte les éléments fonctionnels des écosystèmes marins constitués de grands ensembles géographiques. Ce périmètre doit permettre au Parc naturel marin d'Iroise d'être un pilote pertinent pour évaluer, tester et financer des mesures de gestion de l'environnement marin et de ses ressources.

Les dix orientations



❖ TROIS OBJECTIFS FONDAMENTAUX DU PARC NATUREL MARIN D'IROISE

- La connaissance du milieu naturel marin
- La protection de l'espace marin classé
- Le développement durable des activités dépendantes de la mer

Les objectifs fondamentaux des parcs naturels marins sont définis dans la loi sur les parcs naturels marins. Ils constituent les fondements de la politique qui doit être menée par tous les partenaires sur l'espace marin classé et serviront de guide à toute décision et action.

À partir de ces fondamentaux et des acquis de la

profession des pêches maritimes en matière de gestion halieutique, dix orientations de gestion sont proposées. Elles découlent du travail de concertation réalisé autour du projet de parc avec des acteurs locaux. Organisés en groupes de travail en accompagnement du comité de pilotage, ils travaillent depuis 2001 pour définir les domaines d'intervention prioritaires du parc marin.

❖ LES DIX ORIENTATIONS DE GESTION

Les dix orientations (voir dessin ci-dessus) seront les axes de travail pour l'élaboration du plan de gestion et du programme d'actions. Elles seront le fil conducteur de toutes les décisions qui seront prises sur l'espace marin classé. D'ores et déjà, elles peuvent s'expliquer et se décliner comme suit:



APPROFONDISSEMENT ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE DES ÉCOSYSTÈMES MARINS

■ ■ ■ Enjeux

Le milieu marin, caché sous la surface de l'eau est bien moins connu que le milieu terrestre. C'est un milieu plus complexe, ouvert et souvent difficile d'accès, en particulier en Iroise. Pour toutes ces raisons la connaissance du milieu marin requiert plus d'efforts et plus de moyens techniques, humains, financiers. Le parc marin participera et contribuera à cet effort de connaissance indispensable pour la protection et la gestion efficace du milieu marin. La découverte récente de nouvelles espèces comme le corail noir à Ouessant montre la nécessité de poursuivre dans cette voie.

Les données produites sur le milieu marin ne sont pas toujours directement accessibles aux gestionnaires ni au grand public. La création de bases de données accessibles à tous est nécessaire pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel marin. La sensibilisation du public à l'intérêt de la protection du patrimoine commun, passe aussi par une bonne diffusion de ces connaissances. Associer l'ensemble des usagers (plaisanciers, plongeurs), à la collecte des informations et des connaissances sur le patrimoine naturel et son évolution.

L'établissement de la cartographie des zones marines parmi les plus riches de l'Iroise comme l'archipel de Molène et la chaussée de Sein sera prioritaire. Toutes les démarches de suivi de la faune et de la flore sensibles ou rares seront soutenues par le programme d'actions du parc marin. Les effectifs et les populations d'oiseaux de mer et de mammifères marins (pour lesquelles l'Iroise est d'importance nationale et internationale) seront particulièrement suivis. La poursuite de l'inventaire des zones marines importantes permettra d'obtenir une vision plus précise de l'état de conservation et de l'évolution des milieux marins et des ressources.

Des publications régulières à destination du grand public feront état des connaissances accumulées en Iroise. Des moyens (sous la forme de supports pédagogiques) seront mis à disposition des prestataires qui souhaiteront s'engager vers une activité de découverte respectueuse de l'environnement naturel (club de plongée ou promenade en mer). Les actions d'éducation à l'environnement notamment les centres de classes de mer seront soutenus.

Un ambitieux programme d'éducation à l'environnement et de soutien aux stratégies de découverte de la nature est nécessaire pour le parc marin car il contribue indirectement à la protection à long terme de l'espace classé.



CORAIL NOIR (ANTIPATHES
SUBPINATA) À OUESSANT

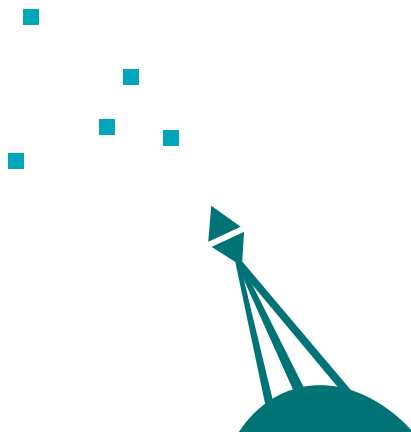
■ ■ ■ Propositions

- ▶ Faire un état des lieux des espèces et des habitats marins d'intérêt patrimonial sur l'espace classé.
 - ☒ *Réaliser des inventaires (avec des moyens à la mer), cartographier les espèces et les habitats marins, évaluer l'état de conservation et la valeur patrimoniale des espèces et des habitats naturels marins, identifier les zones sensibles de l'espace classé...*
- ▶ Assurer un suivi de l'évolution de l'état de l'environnement marin.
 - ☒ *Mettre en place des outils de surveillance permanente de l'évolution de l'environnement naturel et des ressources marines.*
- ▶ Améliorer et approfondir les connaissances sur l'état des ressources halieutiques et évaluer l'impact des différents usages sur ces ressources et sur l'environnement naturel.
 - ☒ *Observer et mesurer, en lien avec les scientifiques, les impacts des usages sur les ressources et sur l'environnement. Identifier le plus précisément possible les menaces qui pèsent sur le milieu et les ressources vivantes.*
- ▶ Mettre les connaissances scientifiques à disposition des partenaires.
 - ☒ *Mettre à disposition de tous, les bases de données acquises sur l'Iroise pour qu'elles soient prises en compte dans les différents actes de gestion.*
- ▶ Assurer une mission d'éducation à l'environnement auprès du grand public et des scolaires.
 - ☒ *Sensibiliser le public à la valeur du patrimoine naturel local,... Diffuser et transmettre les connaissances au grand public et aux scolaires grâce à des formations et des outils adaptés...*
- ▶ Apporter un appui technique et pédagogique aux partenaires susceptibles de faire de l'éducation à l'environnement marin dans le cadre de leurs activités.
 - ☒ *Créer des outils pédagogiques pour les clubs nautiques, les associations sportives, les prestataires touristiques ou les pêcheurs de loisir, mobiliser et aider les encadrants dans leur démarche...*

TOMBANT ROCHEUX EN BAIE DE DOUARNENEZ



FOND MARIN D'OUessant



MAINTIEN DES POPULATIONS DES ESPÈCES PROTÉGÉES, RARES OU MENACÉES ET DE LEURS HABITATS

■ ■ ■ Enjeux

Les espèces marines ne sont que très rarement, voire jamais, inféodées à un espace restreint en taille. Des mesures de gestion qui seraient instaurées dans une zone très localisée, n'auraient que peu d'effets sur la protection effective d'une espèce marine caractérisée par sa mobilité. En revanche les potentialités des sites fréquentés par ces espèces pour se nourrir, se reproduire ou se reposer, peuvent faire l'objet de mesures pour être conservées. Certains habitats et groupes d'habitats, parce qu'ils jouent ce rôle fonctionnel important (refuges, nourriceries, frayères, nidification, etc...) pour l'environnement côtier, sont indispensables à la survie de certaines espèces et au renouvellement des ressources. Ces habitats peuvent être fragilisés et subir des dégradations irréversibles par leur surexploitation ou destruction mécanique, c'est pourquoi ils doivent être protégés.

Les engagements internationaux et les directives européennes invitent de nombreux pays, à prendre des mesures de protection des zones sensibles et des habitats indispensables à la survie d'espèces marines devenues rares, dans le cadre de mesure de gestions des sites qui comportent aussi les conditions d'évaluation des impacts et d'autorisations des activités qui s'y exercent. Il conviendra de caractériser l'importance fonctionnelle des grandes entités en Iroise, comme la baie de Douarnenez, la presqu'île de Crozon et le champ d'algue molénais (l'un des plus important d'Europe)...

Il s'agira donc d'identifier les zones clefs et stratégiques pour la conservation de la biodiversité et le renouvellement des ressources afin d'assurer leur maintien dans un bon état de conservation. L'identification des risques et des menaces qui pèsent sur des entités précieuses du milieu marin côtier est une étape indispensable à l'élaboration d'une stratégie de protection.

CRABE TOURTEAU (CANCER PAGURUS)



LANGOUSTE DANS LA CHAUSSÉE DE SEIN

■ ■ ■ Propositions

- ▶ Mettre en place des mesures de protection des zones les plus sensibles.
 - ☒ *Proposer une gestion différenciée des usages en fonction de leur impact sur les espèces et leur habitat, organiser la fréquentation par l'installation d'équipements adaptés. Proposer des zonages dans le but de préserver les écosystèmes marins les plus sensibles, de dégradation irréversibles. Participer et soutenir la lutte contre les espèces invasives.*
- ▶ Garantir la protection efficace des espèces protégées en Iroise notamment les colonies d'oiseaux de mer et de mammifères marins.
 - ☒ *Assurer un appui aux gestionnaires d'espaces protégés adjacents notamment sur les îlots.*
 - ☒ *Accompagner l'effort de gestion des structures cynégétiques sur le domaine public maritime.*
- ▶ Appliquer les directives européennes Natura 2000 en mer (oiseaux et habitats).
 - ☒ *Réaliser des documents d'objectifs sur les sites d'intérêt communautaire marin et développer la gestion partenariale avec les usagers du milieu marin.*
 - ☒ *Élaborer un catalogue des mesures contractuelles contribuant à la protection de l'environnement marin.*
- ▶ Encourager l'implication et la participation des usagers (plongeurs, pêcheurs de loisir...) dans le suivi du milieu naturel.
 - ☒ *S'assurer de l'intégration des exigences de protection et de gestion du parc dans les procédures d'évaluation environnementale d'autorisation de programmes, plans et projets publics et privés susceptibles d'impacts notables sur l'environnement du parc.*



CORAIL JAUNE (DENDROPHYLLIA CORNIGERA)
À Ouessant



RÉDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE TERRESTRE AINSI QUE DU RISQUE DE POLLUTIONS MARITIMES ET PORTUAIRES DIFFUSES OU ACCIDENTELLES

■ ■ ■ Enjeux

La plupart des espèces marines passent une partie de leur cycle de vie dans la masse d'eau. La qualité de l'eau est une condition essentielle de la préservation de la biodiversité marine. Le maintien de cette qualité ou sa reconquête est indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes marins et à la production de ressources vivantes. Cette qualité est altérée par des pollutions chroniques et accidentelles dont les sources sont nombreuses et peuvent être situées bien loin de l'Iroise. Les sources de pollution d'origine tellurique ou maritime doivent être déterminées. Les ports, les mouillages forains et leurs usagers sont aussi à l'origine de pollution. Les stratégies de maîtrise des effluents à partir des grands ports de plaisance comme Audierne, Douarnenez, Camaret, Morgat, le Conquet et l'Aber Ildut devront être soutenues ainsi que les opérations de sensibilisation sur les bassins versants, notamment de la baie de Douarnenez. La réflexion sur les rejets de dragages est également nécessaire. Le parc marin sera en amont un partenaire des collectivités pour la lutte contre les pollutions d'origine terrestre et acteur de premier plan en matière de pollution marine.

■ ■ ■ Propositions

► Intégrer les problématiques de qualité des eaux marines dans la démarche bretonne de reconquête de la qualité de l'eau.

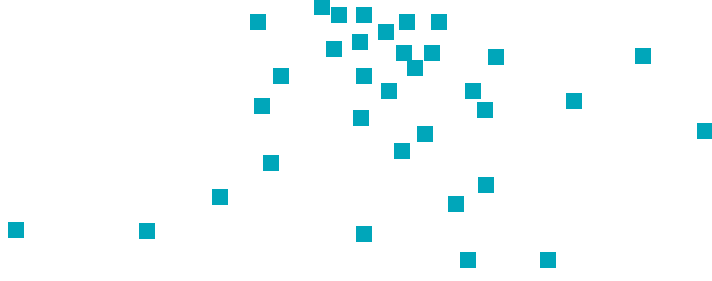
- ▣ *Participer activement aux actions contractuelles de reconquête de la qualité de l'eau (schémas d'aménagement et de gestion des eaux, contrat de baie, bassin versant, gestion intégrée des zones côtières...).*
- ▣ *Participer aux actions réglementaires menées par les services de l'État et en particulier à la mise en œuvre du droit communautaire en zone littorale et côtière.*
- ▣ *Protéger et aménager des zones humides littorales.*
- ▣ *Contribuer aux recherches et aux suivis scientifiques sur les dysfonctionnements écologiques tels qu'algues vertes, phytoplanctons toxiques.*

► Mettre en place une réflexion générale sur les rejets de dragages.

- ▣ *Anticiper les rejets de dragages potentiels (analyse des sédiments portuaires susceptibles d'être dragués à court ou moyen terme). Proposition de schéma de gestion des produits de dragage. Participation à la recherche de sites susceptibles d'accueillir les rejets en fonction de leur toxicité.*



DANS LE RAIL D'OUessant



CHAMP D'ALGUES À MOLÈNE

- ▶ Mobiliser la filière nautique sur la qualité de l'eau en particulier dans les ports et les zones de mouillage organisées.
 - ☒ *Sensibiliser le public, à la démarche de ports propres par l'encouragement et la promotion du carénage propre et des déchetteries portuaires. Expérimenter de nouveaux dispositifs et de nouveaux outils facilitant le stockage des déchets portuaires. Encourager le développement des bateaux propres (rétention d'eaux noires).*

- ▶ Participer à une stratégie de prévention des pollutions marines chroniques ou accidentelles.
 - ☒ *Participer à la surveillance continue des milieux et des sources de pollution potentielles. Identifier les secteurs d'intervention prioritaires. Prévoir l'articulation des moyens d'action du parc marin avec les mesures d'urgences existantes, mise à disposition et stockage de matériel à proximité des zones sensibles. Contribuer à la définition des mesures de prévention dans le cadre du plan Polmar.*

- ▶ Participer efficacement à la lutte anti-pollution en cas d'accident.
 - ☒ *Mise à disposition des autorités du plan Polmar des équipes du matériel et des connaissances du parc. Informer et gérer le public sur le terrain des opérations de dépollution (conduites à tenir). Mettre à disposition les données susceptibles de définir le "coût écologique" d'une pollution marine. Participer aux procédures juridiques éventuelles demandant réparation de préjudice écologique.*
 - ☒ *Participer à la mise en œuvre du droit communautaire en zone littorale et côtière en lien avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les autres acteurs.*
 - ☒ *Évaluer la valeur du patrimoine naturel, afin d'évaluer le préjudice écologique et économique, y compris par rapport aux deniers publics investis.*



TACAUDS (TRISOPTERUS LUSCUS)
EN BAIE DE DOUARNENEZ



MAÎTRISE DES ACTIVITÉS D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX

■ ■ ■ Enjeux

L'espace marin possède des matières premières convoitées et prélevées de longue date. Leur exploitation peut modifier de façon importante l'écosystème.

Cette exploitation peut aller jusqu'à le modifier en profondeur et perturber son fonctionnement et entraîner des conséquences néfastes, notamment sur l'environnement marin et sur les activités qui en dépendent.

Les ressources minières sous-marines sont très difficilement, voire pas du tout renouvelables et certaines d'entre elles sont le support d'une richesse biologique remarquable. Aussi, il convient d'évaluer l'impact de ces exploitations sur l'écosystème marin sans limiter l'étude d'impact au seul matériau prélevé.

Les impacts environnementaux de l'extraction de granulats marins sont réels, mais il reste possible de les limiter et les évaluer en cours d'exploitation, pour peu qu'on adopte des principes adaptés (faibles surfaces, zones limitées, suivi environnemental...).

■ ■ ■ Propositions

- ▶ L'arrêt progressif des extractions de maërl dans la zone du parc marin.
- ▶ Évaluer les projets d'exploitation et prendre en compte leur impact socio-économique sur le milieu naturel et sur la pêche.



BANC DE MAËRL EN BAIE DE CAMARET

BANC DE MAËRL VIVANT





EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

■ ■ ■ Enjeux

L'exploitation durable des ressources halieutiques nécessite une prise en compte importante de la protection de l'environnement marin, les deux questions étant très liées. Toutes les mesures de protection de l'écosystème contribuent indirectement à la pérennité de l'exploitation. Le développement de cette approche "écosystémique" sur un périmètre cohérent et relativement étendu est novateur. Elle requiert un important travail d'expérimentation et de concertation avec les pêcheurs professionnels et de loisirs dont les activités, comme toutes activités humaines ont des impacts sur les écosystèmes qu'il s'agit d'évaluer et de réduire le cas échéant.

Les ressources marines sont renouvelables naturellement et autorisent des prélèvements humains réguliers, à condition que soient respectés certains équilibres. Les pêcheurs exploitent une ressource qui est "produite" par l'environnement naturel. Les professionnels sont déjà engagés dans des processus d'exploitation durable des ressources que le parc marin renforcera.

La sélectivité des engins de pêche compte parmi les techniques mobilisables. Elle doit tendre à ne pas capturer de jeunes poissons dont la préservation est nécessaire pour maintenir les rendements et le renouvellement de la ressource.

Par ailleurs, les captures accidentelles d'espèces sensibles ou rares, qui sont sans intérêt commercial, peuvent mettre en péril la biodiversité marine. Ces préoccupations sont quotidiennes pour les structures socioprofessionnelles et les solutions sont complexes : il faut à la fois tenir compte de la préservation de la ressource et de ce qui doit être protégé tout en assurant un revenu décent aux professionnels tributaires de la rentabilité de l'exploitation de leur entreprise.

L'espace du parc marin doit permettre d'expérimenter et de suivre de nouveaux modes de gestion favorables à la pérennité économique et sociale d'activités de pêche maritime biologiquement et écologiquement soutenable, notamment en assurant la promotion de modes de gestion durable des pêcheries.

LIGNEUR DU RAZ DE SEIN



CASEYEUR DANS LA CHAUSSÉE DE SEIN

■ ■ ■ Propositions

- ▶ Développer des outils de concertation, d'animation et d'information auprès des professionnels et des pêcheurs de loisir pour améliorer la gestion des ressources halieutiques.
 - ☒ *Instaurer un travail collectif entre usagers (récréatifs et professionnels) dans un souci d'information et de réflexion collective pour la protection des ressources marines. Concevoir collectivement des codes de bonne pratique.*
- ▶ Encourager les mesures techniques allant dans le sens d'une plus grande sélectivité.
 - ☒ *Mettre en place des financements spécifiques et évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures. Prévoir avec les professionnels des plans d'échantillonnage permettant d'étudier et de mesurer les rejets et les captures accidentelles.*
- ▶ Conserver les potentialités des écosystèmes marins en terme de production de ressources.
 - ☒ *Assurer la protection d'habitats considérés comme critique pour la pérennité et la survie des espèces et des ressources (nourriceries, frayère). Prendre en compte les habitats et biocénoses^(*) marines de grand intérêt halieutique.*
- ▶ Définir une stratégie de restauration des stocks et des populations surexploitées.
 - ☒ *Proposer aux structures socioprofessionnelles les mesures de gestion adaptées à la reconquête des stocks les plus stratégiques pour les professionnels tout en garantissant la pérennité des entreprises.*
 - ☒ *Accompagner les fédérations de pêche de loisir dans leurs actions de sensibilisation à la protection et la gestion des ressources.*
- ▶ Faire de l'espace du parc, une zone pilote en matière de gestion des ressources halieutiques de haute qualité environnementale, sociale et de sécurité au travail.
 - ☒ *Tester, financer et évaluer la mise en place de mesures de gestion participant à la protection de la biodiversité marine.*
- ▶ Encourager la prise en compte de la protection de l'environnement marin dans la gestion des pêches.
 - ☒ *Mesurer l'impact des engins de pêche sur les habitats sensibles. Limiter les captures accidentelles et accessoires d'espèces sensibles et protégées. Accompagner la mise en place de nouvelles pêcheries en étudiant notamment leur impact potentiel sur les milieux, évaluer les prélèvements possibles, proposer des mesures de régulation.*



CASEYEURS À QUAI AU CONQUET

^(*) Biocénose : relations et organisation des espèces entre elles dans un habitat donné.



SOUTIEN DE LA PÊCHE CÔTIÈRE (*) PROFESSIONNELLE

■ ■ ■ Enjeux

Près de 350 navires de pêche travaillent en Iroise à un moment de l'année. Cela peut représenter entre 220 et 260 navires présents simultanément sur cet espace selon les périodes de l'année. Cette flotte est surtout composée de petites unités (inférieures à 12 mètres) exerçant une activité artisanale de petite pêche et de pêche côtière. La pêche côtière et la pêche à pied professionnelle jouent un véritable rôle dans la vie locale. Elles participent toute l'année au maintien du tissu social et culturel et contribuent à l'économie locale. Elles ont, de ce fait, un effet structurant en proposant une alternative à l'évolution vers le "tout tourisme" des fragiles économies littorales et insulaires. Les efforts engagés en matière de gestion des ressources dans un parc marin, devront être reconnus et valorisés par une labellisation. La pêche côtière sera soutenue afin de promouvoir l'exploitation des ressources sur une base durable. La relance des activités de pêche sera aussi encouragée notamment à partir des îles habitées.

■ ■ ■ Propositions

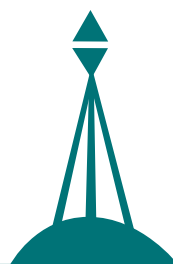
- ▶ Faciliter le développement des activités de pêche côtière structurantes.
 - ☒ *Créer les conditions de développement de la pêche côtière en favorisant la protection de la mer et de ses ressources. Aider les structures socio-professionnelles à développer des infrastructures légères (par exemple de cultures marines) dans les zones insulaires notamment.*
- ▶ Valoriser les produits issus d'une pêche responsable et respectueuse de la ressource.
 - ☒ *Améliorer la traçabilité des captures pour promouvoir des produits et des pratiques par la labellisation.*
- ▶ Participer à la prévention des conflits d'usages entre les divers types de pêcheries.
 - ☒ *Formuler les propositions visant à la mise en place de nouveaux outils de gestion pouvant faire l'objet d'un consensus notamment par une optimisation des moyens de contrôle et une mise en cohérence de la réglementation existante.*
- ▶ Encourager les initiatives des pêcheurs en matière de stockage des déchets à bord et de recyclage de matériel de pêche.

(*) On entend ici par pêche côtière les navires armés à la petite pêche (marée inférieure à 24 h) et les navires armés à la pêche côtière (marée inférieure à 96 h).

PALANGRIER DANS LE PORT DE CAMARET



EXPLOITATION DURABLE DES CHAMP D'ALGUES



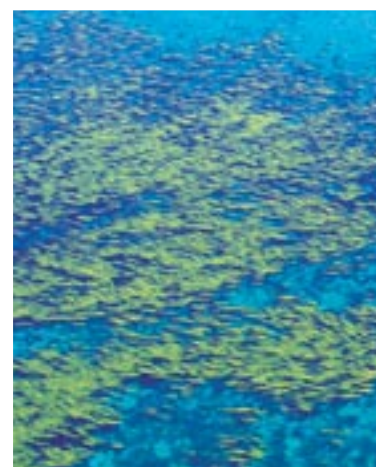
■ ■ ■ Enjeux

L'Iroise abrite le plus important champ d'algues marines des côtes de France. Situé dans l'archipel de Molène, il s'étend sur les larges plateaux rocheux sous-marins propices à la croissance des algues et en particulier des laminaires (algues brunes de grande taille). La situation de l'Iroise au sein de l'Atlantique nord-est se caractérise par la cohabitation entre des espèces d'algues nordiques (en limite d'aire de répartition) et des espèces plus méridionales. Cela contribue directement à l'exceptionnelle biodiversité du champ d'algues molénaï. Le champ d'algues de l'archipel de Molène mais aussi de la côte du nord Finistère, est exploité depuis plus de 150 ans par toute une flottille de navires goémoniers ainsi que de nombreux récoltants à pied. Cette exploitation a créé une filière économique très importante dans le domaine des applications industrielles (agroalimentaires et cosmétiques). Pour permettre une exploitation équilibrée et économiquement rentable de cette ressource renouvelable, une gestion a été mise en place. Cette exploitation est une des activités les plus encadrées de la bande côtière (encadrée par le décret du 9 août 1990). Le nombre de navires est contingenté comme leur taille. Les points de débarquement autorisés sont limités et les statistiques de pêche (notamment les déclarations de captures) parmi les plus précises et les mieux connues. Toutefois cette gestion doit sans cesse être adaptée à l'évolution de la ressource et des modes d'exploitation. Elle nécessite un suivi attentif et pérenne de l'état du champ d'algues. Le parc marin aura pour vocation de participer à cet effort de suivi en fournissant les éléments de connaissance qui permettront une gestion optimale de cette ressource.

■ ■ ■ Propositions

- ▶ Participer à la réalisation et à l'actualisation de la cartographie précise des champs d'algues (notamment dans leurs parties subtidales, c'est-à-dire la zone au-delà des limites de basses mers).
 - ☐ *Mettre en œuvre les techniques de cartographie des zones marines (satellites, imageries aériennes). Concevoir un travail cartographique géoréférencé (bases de données spatialisées) pour permettre une actualisation et un suivi dynamique de l'évolution du champ d'algues.*
- ▶ Mesurer l'effet à long terme des outils de récolte sur l'évolution du champ de laminaires et sur l'habitat qu'il constitue.
 - ☐ *Évaluer avec les goémoniers et les pêcheurs, l'impact des engins de prélèvement sur la ressource et le milieu naturel en participant à des études spécifiques.*
- ▶ Participer au travail collectif de recueil de l'information sur l'évolution du champ d'algues et en identifier les causes.
 - ☐ *Suivre l'efficacité des mesures de gestion proposées pour préserver la ressource et l'environnement naturel. Identifier ainsi les mesures les plus adaptées à l'exploitation durable des algues.*
 - ☐ *Favoriser l'information du public.*

SCOUBIDOUS AU TRAVAIL



CHAMP D'ALGUES MOLÉNAÏS



SOUTIEN AUX ACTIVITÉS MARITIMES SUR LES ÎLES AFIN D'Y MAINTENIR UNE POPULATION PERMANENTE

■ ■ ■ Enjeux

La population insulaire diminue depuis plusieurs décennies. Ces évolutions ont bien évidemment des conséquences sur les plans sociologique et économique. Ce constat qui affecte toutes les îles est cependant moins préoccupant sur les îles qui ont su ou pu conserver une activité traditionnelle d'agriculture ou de pêche. Ces activités permettent avec le tourisme raisonné un développement équilibré du territoire à la fois favorable aux habitants et aux milieux naturels.

■ ■ ■ Propositions

▶ Établir des partenariats pour contribuer au maintien d'activités économiques équilibrées et d'une population permanente sur les îles spécialement avec le Parc naturel régional d'Armorique dans le cadre de sa charte.

- ☐ *Soutenir la petite pêche à partir des îles notamment en cherchant à développer les infrastructures susceptibles de compenser les handicaps de l'éloignement. Favoriser un tourisme durable axé sur la découverte du milieu marin. Accompagner l'organisation de la fréquentation des îles en maintenant la qualité de vie des insulaires tout en respectant le milieu naturel.*

▶ Valoriser le patrimoine maritime situé sur les îles.

- ☐ *Réfléchir à la place de ce patrimoine dans l'offre touristique proposée sur les îles. Aider à la création de circuits thématiques. Proposer des points d'observation de la nature et du paysage en utilisant ce patrimoine.*
- ☐ *Développer et encourager l'ensemble des initiatives participant aux démarches de haute qualité environnementale en matière d'architecture de gestion des déchets et de production d'énergie renouvelable.*



MAISON SUSPENDUE À OUESSANT

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE PAYSAGER, ARCHITECTURAL MARITIME ET ARCHÉOLOGIQUE NOTAMMENT SOUS-MARIN ET DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX



■ ■ ■ Enjeux

Le patrimoine culturel maritime est une des richesses de l'Iroise. Les phares en mer, notamment, participent au caractère de cette côte et marquent le paysage. La question de leur maintien et de leur protection va se poser dans la décennie à venir, en même temps que celle de leur utilité qui ne cesse de diminuer au profit des systèmes de positionnement par satellites. D'ores et déjà, les collectivités territoriales riveraines se préoccupent de leur restauration et de leur valorisation. Le parc marin aura un rôle à jouer dans cette préoccupation générale qui devra se traduire par des choix de réutilisation et de valorisation. Les inventaires de cet exceptionnel patrimoine architectural maritime ainsi que des pratiques et des savoir-faire liés à la mer seront poursuivis. Le parc marin, dans la mesure de ses moyens, pourra apporter sa contribution aux structures muséographiques du Parc naturel régional d'Armorique (musée des phares et écomusée).

■ ■ ■ Propositions

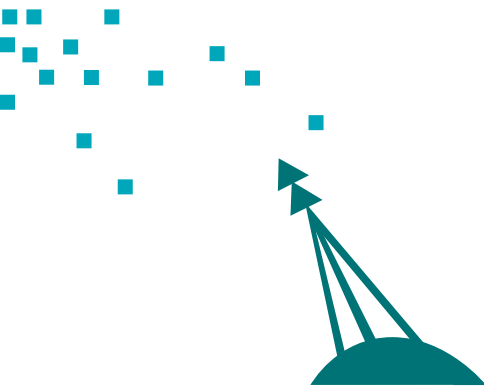
- ▶ Conserver “le caractère” du parc marin en préservant ses paysages et son patrimoine culturel.
 - ☒ *Apporter aux gestionnaires d'espaces littoraux, les éléments de réflexions complémentaires à la préservation des paysages marins. Participer à la valorisation du patrimoine maritime. Encourager les initiatives de collecte de l'information notamment les savoir-faire, les us et coutumes et les modes de vie maritime. Diffuser les connaissances sur le patrimoine culturel et sensibiliser tous les publics à sa protection.*
- ▶ Soutenir les actions des structures muséographiques existantes ou futures.
 - ☒ *Participer aux inventaires du patrimoine et au rassemblement des collections et aux animations proposées par les structures muséographiques.*
 - ☒ *Participer à la mise en cohérence des travaux des structures de développement local et d'aménagement pour une plus grande prise en compte de ce patrimoine culturel maritime.*
- ▶ Participer au développement des prospections archéologiques, en particulier sous-marines sous l'autorité du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM).
 - ☒ *Contribuer à la sauvegarde et à la protection du patrimoine archéologique et culturel sous-marin.*



LA LANTERNE DU PHARE DE KÉREON



ÉPAVE ARCHÉOLOGIQUE EN BAIE D'AUDIERNE



DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES, NAUTIQUES ET DE LOISIR, COMPATIBLES AVEC LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS

BRUYÈRE CENDRÉE DANS LE CAP DE LA CHÈVRE



GRANDS DAUPHINS DANS L'ARCHIPEL DE MOLÈNE

■ ■ ■ Enjeux

Le tourisme et le nautisme sont des enjeux importants en Iroise. La fréquentation estivale représente une pression importante sur ce territoire vivant, porteur d'une histoire et d'une culture originale. La croissance démographique locale entraîne une occupation de l'espace qui a un impact sur la bande côtière. La demande logique et normale de loisirs nécessite une gestion rationnelle afin de maintenir à long terme l'attractivité de cette côte. Il convient de contribuer au développement d'équipements et d'animations pour la découverte et la mise en valeur du patrimoine maritime, naturel et culturel en soutenant les activités touristiques favorables à la découverte du milieu et des patrimoines et participer à la dynamique locale de développement d'un tourisme respectueux de l'environnement naturel.

■ ■ ■ Propositions

- ▶ Contribuer au développement d'équipements et d'initiatives pour la découverte et la mise en valeur du patrimoine maritime, naturel et culturel.
 - ☒ *Participer avec les centres d'interprétation, à la création de circuits de découverte, de maisons de site et d'animations pédagogiques en mer. Conjuguer ces actions dans un schéma d'interprétation pour les harmoniser avec l'existant.*
- ▶ Participer à la dynamique locale de développement d'un tourisme durable en soutenant les activités touristiques favorables à la découverte du milieu et des patrimoines.
 - ☒ *Établir des partenariats avec les pays touristiques, les offices de tourisme, le comité départemental du tourisme, les communautés de communes, le parc naturel régional d'Armorique pour fournir un appui pédagogique et élaborer des chartes et des labels sur le modèle de la charte européenne du tourisme durable.*

- ▶ Proposer des mesures de gestion de la fréquentation nautique et terrestre pour en limiter les impacts sur l'environnement et la qualité de vie et anticiper d'éventuels conflits d'usages.
 - ☒ *Suivre l'évolution de la fréquentation en lien avec les observatoires existants et évaluer ses effets. Concevoir et mettre en place avec les acteurs du tourisme des équipements de nature à canaliser les flux. Organiser avec les partenaires concernés des campagnes d'information et de sensibilisation du public à la gestion de la fréquentation.*
 - ☒ *Participer à la sensibilisation des pêcheurs de loisir à une meilleure prise en compte de l'environnement et de la ressource halieutique dans leurs pratiques.*

- ▶ Favoriser la pratique des sports respectueux de l'environnement, qui permettent la découverte du milieu, et inciter les prestataires nautiques à développer la découverte de la nature et l'éducation à l'environnement dans leurs activités.
 - ☒ *Participer à la formation des professionnels du tourisme et du nautisme dans une optique de sensibilisation aux problèmes d'environnement marin.*



CÔTE NORD DE L'ÎLE D'OUessant



Conclusion

Ces orientations de gestion constituent l'ossature d'un plan de gestion qui sera le document planificateur du parc marin. Le plan sera élaboré sous la direction du conseil de gestion et validé par ce même conseil, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires institutionnels. Il sera régulièrement évalué et se déclinera en programmes d'actions annuels.

L'espace marin n'est jamais figé et les milieux naturels sont en constante évolution, le plan de gestion et les actions du parc marin devront donc être adaptés à la situation et à l'évolution de l'état de l'environnement. Le conseil de gestion doit réviser son plan de gestion régulièrement (tous les 15 ans au moins). Il peut aussi choisir, en fonction de la situation, de modifier ce plan de gestion à de plus brèves échéances.

Le parc naturel marin fonctionnera comme cela est décrit dans ce document et ne pourra agir en dehors du champ d'intervention fixé par les orientations

de gestion. La dimension maritime de ce projet est omniprésente et fait toute son originalité. Il a été construit pour s'adapter aux particularités de la mer et pour permettre l'association de tous les acteurs du monde maritime dont l'énergie est sollicitée pour faire progresser la prise en compte de l'environnement marin.

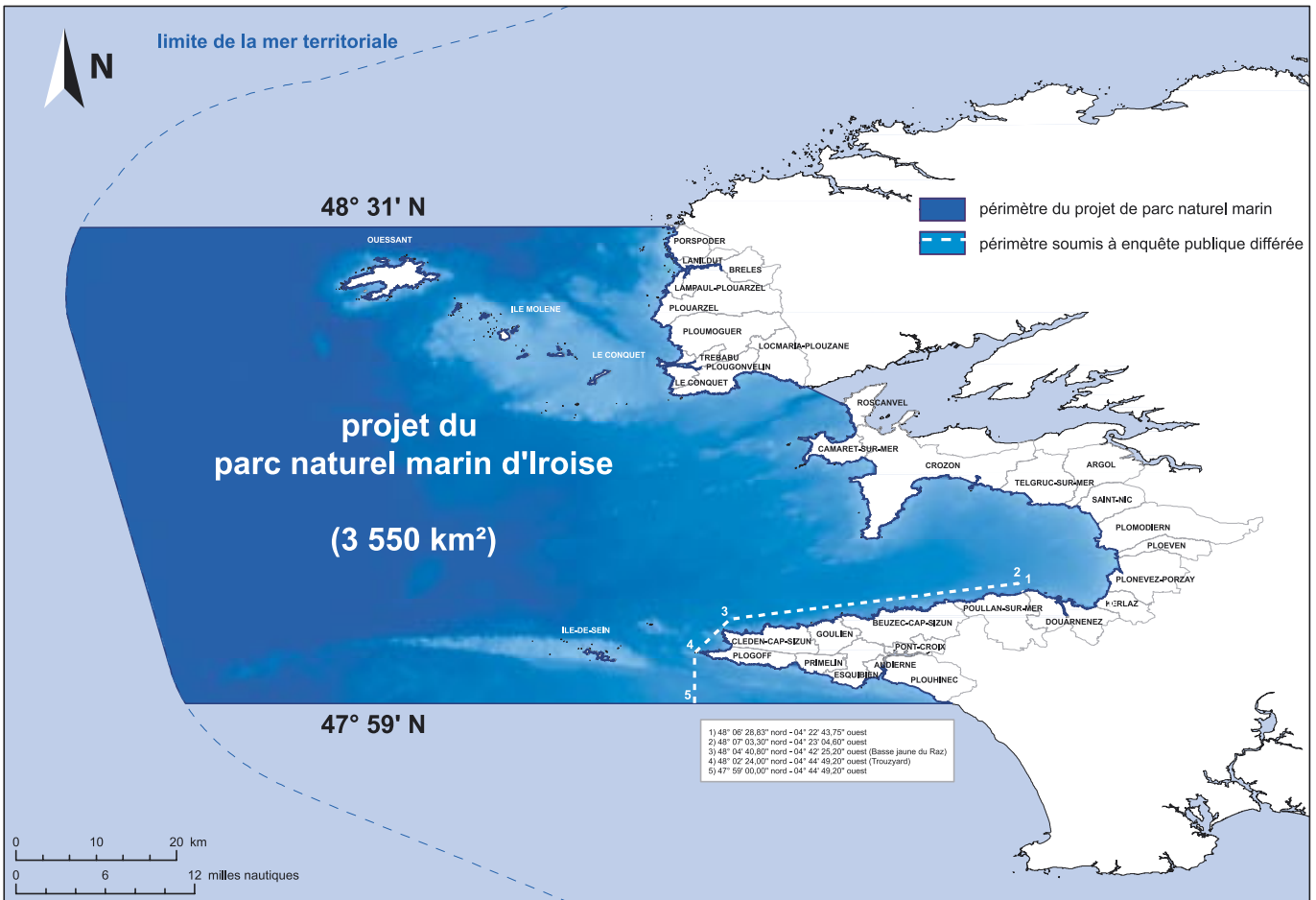
L'Iroise qui fait partie des zones marines les plus remarquable des côtes de France mérite d'être la première aire marine protégée de ce type. C'est aussi tout à fait logiquement que le projet de parc naturel marin a vu le jour dans la première région maritime du pays, qui a très souvent été à la pointe des domaines relatifs à la mer.

Crédits photographiques

Yves Gladu, couverture, pages 5, 7, 8, 9, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 31, 32/Philip Plisson, couverture, pages 10, 11, 30, 31, 33/Lionel Flageul, couverture, pages 11, 26, 27, 28/Benoît Stichelbaut, page 7/Écomusée de Plougerneau page 29/Guillaume Team page 32/Nelson Boisvert, couverture.

Conception

Agence Hippocampe, Brest.
www.hippocampe.com – 056055 – 10/2006
ISBN 2-9525594-4-9



système de coordonnées : WGS 84 - données SHOM, IFREMER, GEBCO, IGN - mise en forme géomatique : mission parc marin d'Iroise, 10/07/2006 v.6



Mer d'Iroise

Mission pour un Parc Marin

2, place du 19^e RI — 29200 Brest

Tél. 02 98 44 17 00

www.parc-marin-iroise.gouv.fr